

[le 02.04.2020]

Informations concernant le déroulement des stages

Covid-19

Pendant toute la période de confinement, les stages en cours ou à venir doivent se dérouler *obligatoirement* à domicile.

- concernant les stages obligatoires (diplômants) :

lorsque le stage n' est pas possible à distance, l'étudiant doit s'adresser à son référent pédagogique ou à son directeur de diplôme (a défaut à son gestionnaire de scolarité) afin de trouver une solution adaptée à sa situation (report du stage, solution de substitution, etc.).

- <u>concernant les stages non obligatoires</u> (non diplômants) **EN COURS**, effectués dans le cadre de la L1, L2, L3 (sauf stage professionnel UE3 du semestre 6), M1, CRFPA, etc.:
- si le stage n'est pas possible à distance, l'étudiant doit saisir un avenant à la convention de stage pour reporter ou interrompre le stage.

Attention! Pour les stages (non obligatoires) à venir, aucune convention de stage ne sera traitée avant la réouverture de la faculté.

Pour toute précision, veuillez adresser un mail à emplois-stages-droit@u-pec.fr

Pour saisir un avenant ou une convention de stage adapté à la situation du Covid-19, utilisez l'application Pstage. »

Concernant le suivi administratif des stages pendant la période de confinement, l'application PSTAGE permet de faire un avenant ou une convention adaptée à la situation du COVID-19 :

- 1) Pour les stages en cours : un avenant doit être établi. Les étudiants ont la possibilité de faire les modifications. Dans l'onglet AVENANT, choisir l'option utile : "rupture", "report", ou zone libre où peut être indiqué le "télétravail".
- 2) Pour les stages à venir (stages obligatoires uniquement) : les étudiants créent leur convention sur Pstage. Dans la rubrique "Temps de travail", ils sélectionnent l'option "temps complet à domicile pendant la période de confinementCOVID-19".

Gérer vos conventions de stage en ligne avec Pstage – UPEC < https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/stages-emplois/gerer-vos-conventions-de-stage-en-ligne-avec-pstage>